

**PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE**

**Direction départementale  
des Territoires**

Angers le **16 MARS 2017**

**Service Urbanisme Aménagement et Risques**  
*Unité « Prévention des Risques Naturels et Technologiques »*  
SUAR/PRNT

**Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation**

**TRI « Angers-Authion-Saumur »**

**conférence des acteurs du 24 janvier 2017**

**Co-présidée par**

**Monsieur Pascal GAUCI, Secrétaire général de la Préfecture de Maine-et-Loire,**

**Monsieur Jean-Yves HAZOUMÉ, Sous-Préfet de Saumur,**

**Monsieur Pierre CHAULEUR, Sous-Préfet de Chinon par intérim**

**Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Vice-président d'Angers-Loire-Métropole**

**Monsieur Jean-Claude EUDE, Directeur de l'Établissement public Loire**

Introduction par Monsieur Pascal GAUCI qui remercie la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour son accueil et son soutien logistique tout au long de la phase de concertation sur le sous-bassin « vals de l'Authion et de la Loire ».

Il souligne que cette conférence vient finaliser une large mobilisation et contribution des acteurs locaux qu'il convient de remercier, et plus particulièrement les deux porteurs de projet : Angers Loire Métropole (ALM) et l'Établissement public Loire (EPL).

Les conclusions de ce travail avec l'ensemble des parties prenantes du TRI, réunies aujourd'hui, démontrent la cohérence de la réflexion menée autour de ce projet.

Monsieur Pierre CHAULEUR met l'accent sur l'importance d'assurer la continuité de ce travail, en impliquant l'ensemble des instances.

Monsieur Jean-Louis DEMOIS rappelle les enjeux de la Stratégie Locale, dans un contexte de réforme territoriale fort et en particulier de la mise en place de la GEMAPI.

Il retrace le portage de la Stratégie par la communauté urbaine, de son souhait de s'investir pleinement dans la prise en compte de ce risque, à l'heure des évolutions de compétences, et de l'implication des élus et des services dans l'animation et la concertation.

Le conseil communautaire d'ALM a validé ce programme le 16 janvier 2017 et a souligné l'importance de ce plan. La mise en œuvre de la stratégie appelle maintenant à une animation forte.

Monsieur Jean-Claude EUDE rappelle l'action de soutien de l'EPL aux collectivités membres, et l'importance, dans les suites qui seront données à cette Stratégie, du travail à réaliser sur les systèmes d'endiguement et sur les zones d'expansion des crues.

Madame Isabelle SCHALLER, directrice adjointe de la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire, rappelle le cadre réglementaire :

- les fondements réglementaires,
- la Directive Inondation,
- le TRI « Angers – Authion – Saumur »,
- la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Ensuite, Madame Virginie GASPARI, de l'EPL et Monsieur Jean ROUSSELOT d'ALM présentent les étapes et le programme d'actions :

### **1) Les étapes de la concertation :**

Les étapes de concertation et de validation des éléments de la Stratégie, pour les deux sous-bassins du TRI, se sont déroulées en parallèle :

- 2013 : 1<sup>ère</sup> conférence des acteurs, présentation de la cartographie des 3 scénarios de crue
- 2014 : 2<sup>ème</sup> conférence des acteurs, présentation des objectifs et du calendrier, 1<sup>er</sup> comité de pilotage, désignation des porteurs de projet.
- 2016 : 2<sup>ème</sup> comité de pilotage, validation des diagnostics de territoire, 3<sup>ème</sup> comité de pilotage, validation des programmes d'actions.
- 2017 : 3<sup>ème</sup> conférence des acteurs, présentation du programme d'actions et des modalités d'animation de la Stratégie.

### **2) Présentation du programme d'actions :**

5 thèmes communs aux 2 sous-bassins ont été retenus dans les programmes d'actions :

- Animation coordination de la stratégie,
- Réseaux,
- Gestion de crise,
- Conscience et culture du risque,
- Aménagement et planification.

Pour l'ensemble de ces thèmes :

- Le sous-bassin « Vals de la Maine et du Louet » a inscrit 44 mesures.
- Le sous-bassin « Vals de l'Authion et de la Loire » a inscrit 43 mesures.

Le thème « ouvrages et systèmes d'endiguement » est propre au sous-bassin « Vals de l'Authion et de la Loire », il comporte 15 mesures.

- Suite à la présentation des coûts des mesures et notamment de celui des travaux sur la levée domaniale pour la période 2017-2020, Monsieur Philippe JAMET, de la commune de Chouzé sur Loire, indique que la programmation des travaux de renforcement de la levée ne doit pas s'arrêter à la fin de ce premier cycle de la stratégie.

Madame SCHALLER répond qu'effectivement les travaux iront jusqu'à la fin du programme de fiabilisation. Elle rappelle que dans le cadre de ce premier cycle, le financement des travaux des levées domaniales est assuré à 80 % par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Elle revient par ailleurs sur la proposition de réaliser une étude de faisabilité de la gestion des surverses dans le val endigué.

L'objectif de cette étude est d'examiner dans quelles mesures il pourrait être opportun d'identifier des secteurs de la levée sur lesquels la surverse pourrait avoir lieu sans rupture de l'ouvrage, plutôt que de courir le risque d'une rupture à n'importe quel endroit de la digue.

De plus, il s'agit bien d'une étude de faisabilité et aucune décision n'est prise a priori sur la nécessité ou non d'engager de tels travaux.

- Monsieur GRAZELIE, de l'association des Inondés des Trois Rivières, s'étonne que la mesure « informer la population » soit en priorité 1 et que les mesures sur les outils de communication soit en priorité 3.

Virginie GASPARI lui répond que la priorisation affichée correspond à celle des membres de la conférence des acteurs, validée en comité de pilotage.

D'autre part, les actions classées en priorité 3 concernent des outils de communication innovants, type applications ou outils de visualisation 3D de l'inondation qui ne semblent pas forcément pertinents aux élus du territoire des Vals d'Authion et de la Loire.

### 3) Coût prévisionnel des programmes de mesures :

Une estimation du coût de la mise en œuvre des mesures a été réalisée par sous-bassins :

➤ Sous-bassin « Vals de la Maine et du Louet »

Thématiques	coûts
Animation	360 000 €
Conscience et culture du risque	210 000 €
Gestion de crise	515 000 €
Réseaux	270 000 €
Planification	411 000 €
<b>Total</b>	<b>1 766 000 €</b>

- Madame Gaëlle LORRIAUX, de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance, pose la question de la prise en charge de ces coûts par les collectivités.

Madame SCHALLER précise qu'il s'agit là d'une première estimation et que les modalités d'animation et de mise en œuvre de la stratégie locale reste à déterminer et à contractualiser.

➤ Sous-bassin « Vals de l'Authion et de la Loire »

Thématiques	coûts
Animation	360 000 €
Conscience et culture du risque	275 000 €
Gestion de crise	630 000 €
Réseaux	375 000 €
Planification	406 000 €
Ouvrages	42 022 000 €
<b>Total</b>	<b>44 068 000 €</b>

Les 42,022 M€ de dépenses prévisionnelles pour les ouvrages concernent les travaux sur le système d'endiguement du Val de l'Authion, et se décomposent en 37,600 M€ pour la levée domaniale et 6,468 M€ pour la levée du Val de Belle-Poule.

Les estimations du coût des travaux des autres ouvrages de protection ne seront connues qu'après approbation des études de dangers et des programmes de fiabilisation, à réaliser.

#### 4) Les documents de référence :

Virginie GASPARI fait une présentation des éléments du rapport final :

- le diagnostic de territoire,
- le programme d'actions, qui comprend la synthèse du diagnostic, le bilan de la concertation, le programme de mesures, et les annexes.

Le travail le plus important restant à réaliser est la rédaction des fiches actions, qui vont détailler chaque mesure à mettre en œuvre et préciseront notamment les porteurs, les partenaires techniques, mais aussi les coûts et les financements potentiellement mobilisables. Ces fiches actions seront transmises par mail et pour avis courant mars aux membres de la conférence des acteurs. Suite à la prise en compte de ces remarques, le document complet sera validé.

**La conférence des acteurs valide l'ensemble des documents et le principe de cette démarche vis-à-vis des fiches actions.**

#### 5) La démarche de validation :

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation doit être validée par un arrêté conjoint des Préfets de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, après avis du Préfet de Bassin, programmé en juin. Le dossier complet réunissant les deux sous-stratégies « Vals de Maine et du Louet » et « Vals d'Authion et de la Loire » sera présenté à la Commission Inondation Plan Loire (CIPL) en juin 2017.

## 6) Animation de la stratégie, contractualisation pour le financement :

Intervention de Monsieur Johnny CARTIER, de la DREAL de Bassin, sur les modalités de mise en œuvre de la phase opérationnelle de la Stratégie.

Le plan de financement des 2 Stratégies Locales nécessite une labellisation en un programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Cette labellisation sera différente entre les 2 sous-bassins, compte tenu de l'importance d'y inclure les ouvrages de défense sur le « Vals de l'Authion et de la Loire ».

Les porteurs de projets et les services de l'État vont se réunir pour préciser un certain nombre de points :

- les conditions d'une labellisation PAPI des Stratégies Locales,
- les financements mobilisables pour chaque mesure,
- le calendrier de validation d'un PAPI.

À partir de ces éléments une discussion pourra s'engager avec l'ensemble des collectivités concernées, afin de déterminer les conditions d'une contractualisation de ce programme.

## 7) Questions diverses :

- Monsieur Philippe JAMET s'inquiète d'une confusion des populations lors du transfert des ouvrages aux EPCI, et demande comment les services de l'État pourraient les assister.

Monsieur Jean-Yves HAZOUMÉ lui répond qu'il appartient aux collectivités de se préparer dès à présent au transfert des missions GEMAPI, avec les services de l'État.

- Monsieur HAZOUMÉ pose la question de l'avancement des décisions pour la prise en charge, par les collectivités, du financement des 20 % complémentaires des travaux de fiabilisation de la levée domaniale.

Madame Isabelle DEVAUX, vice-présidente en charge des risques à l'agglomération Saumur Val de Loire, informe que la nouvelle assemblée va rapidement étudier cette question et qu'une réponse sur une participation des assemblées départementale et régionale est en attente.

- Monsieur Jean-Claude RENO, de l'association ASPIE, renouvelle ses interrogations sur la prise en compte du remblai autoroutier, dans la modélisation de l'inondation du Val de l'Authion, réalisée dans le cadre de l'étude de dangers.

Monsieur Pierre CHAULEUR répond que l'ensemble des éléments à la disposition des services de l'État lui a été transmis et que les outils utilisés, tel que le Modèle Numérique de Terrain (MNT) étant antérieur à la modélisation de l'inondation du val, il n'y avait aucun doute sur la prise en compte des remblais.

L'assemblée n'ayant plus de question, Monsieur GAUCI conclut sur les suites à donner, et en particulier sur les discussions à venir avec les collectivités, pour la mise en place du volet financier.

Le Secrétaire Général de la Préfecture,



Pascal GAUCI



**Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)**  
**Conférence des acteurs**  
**du 24 janvier 2017**  
**Salle intercommunale Bagneux Distré à Saumur**

**Liste des participants**

Noms – Prénoms	Qualité, Communes ou Organismes
ALLÉE Kristell	Directrice Entente Interdépartementale de l'Authion
BARON Patrick	ComCom Loire-Layon-Aubance
BEGNON Sylvain	Ville de Saumur
BERTHELOT Philippe	Mairie d'Allonnes
BOISSONNOT Alain	Maire de Souzay-Champigny
BOITARD Franck	CEN Pays de la Loire
BOUCHER Yves	Maire de Brain-sur-Allonnes
CAMTIM Jeannick	Chambre d'Agriculture 49
CARTIER Johnny	DREAL Centre Val de Loire
CASIN Jean-Paul	Ville de Saumur
CHABOT Claudine	Adjointe au Maire de Coteaux-sur-Loire (St-Patrice)
CHATEAU Fabrice	Technicien Ville des Ponts-de-Cé
CHAULEUR Pierre	Sous-préfet de Chinon par intérim
CHEVREUX Philippe	Adjoint au Maire de Montsoreau
CHOLLET Sylvain	Angers Loire Métropole
CONDEMINE Patrick	Maire de Turquant
CORVÉE Didier	Adjoint au directeur ENEDIS
COUDRAY Franck	GrDF
CRESPO Thierry	SEPANT
DEBLANGY Béatrice	DREAL Pays de la Loire
DEMOIS Jean-Louis	Vice-président Angers Loire Métropole
DEVAUX Isabelle	Vice-présidente CA Saumur Val de Loire
DROUET Anne-Marie	SDIS 37
EUDE Jean-Claude	Etablissement Public Loire
GALLARD Jacques	SIACEBA
GARREAU Emmanuel	Chargé de mission Aménagement Chambre d'Agriculture 49
GASPARI Virginie	Etablissement Public Loire
GLATIGNY Benjamin	ComCom Chinon Vienne Loire
GRAZELIE André	AITR
HARRAULT Jérôme	Maire d'Allonnes
HEGRON Lionel	Conseil aux Territoires DDT 49
HEULIN Monique	SIDPC Préfecture 49
JAGUELIN Patrice	SDIS 49

JARET Philippe	Maire-adjoint de Chouzé-sur-Loire
LAMAND Michel	Adjoint à Varennes-sur-Loire
LEBRETON Michel	La Ménitré
LEROYER Clémentine	COFIROUTE Région Pays de la Loire
LORRIAUX Gaëlle	ComCom Loire-Layon-Aubance
MARLIFA Frédéric	Conseil départemental 37
MARTIN Marie-Pierre	Vice-présidente du Conseil Départemental / Entente Authion
MÉLO Isabelle	ComCom Touraine Ouest Val de Loire
MUREAU Nicole	Adjoint au Maire de La Chapelle-St-Laud
NÉRON Noël	Maire de Bagneux / Ville de Saumur
PASSEDROIT Alain	Adjoint à Gennes-Val de Loire
PASSET Jackie	Maire de La Ménitré
PÉGÉ Patrice	Président du SMBAA
PELLETIER Christian	Maire de Villebernier
PELLETIER Francis	Syndicat Layon-Aubance-Louets Les Garennes-sur-Loire
PERON Francis	SNCF Réseau
RABOUAN Paul	Maire de Cornillé-les-Caves
RÉMOND Agathe	Institution Interdép Bassin Sarthe SAGE Sarthe Aval (IIBS)
RENOUX Jean-Claude	ASPIE
ROUSSELOT Jean	Cté Urbaine Angers Loire Métropole
SALLE Denis	Adjoint à Rigny-Ussé 37
SCHALLER Isabelle	Directrice Départementale des Territoires 49 par intérim
SEYEUX Marie	Maire de Blou
SICLET Patrick	Adjoint au Maire de Bourgueil
SOURDEAU Jean-Claude	Adjoint à Vivy
TALLUAU Gilles	Maire de Varennes-sur-Loire
THARRAULT Jean	Sauvegarde de l'Anjou
VAUCHÉ Émilie	CA Saumur Val de Loire
VIET Jocelyne	Conseillère Municipale
VIOT Pierrick	SDIS 49
VITRAI Bruno	Syndicat Layon-Aubance-Louets
ZEIMERT Jacques	Sauvegarde de l'Anjou et Sauvegarde Loire Angevine

Excusés :

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Conseil départemental Mayenne
- Mairie d'Avoine
- Mairie d'Ecouflant
- Mairie de Cantenay-Epinard
- Orange
- SAGE Mayenne